

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2803

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : Réaménagement du chemin de Four - 2° tranche - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Roger-Dalbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2803**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Réaménagement du chemin de Four - 2° tranche - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé, par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'inscription à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, de l'opération relative au réaménagement du chemin de Four (2° tranche) à Cailloux sur Fontaines sur l'axe APG C13 - Faire de l'environnement un moteur de développement - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - Adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité.

Le tronçon est du chemin de Four (de la route du Tilleul au chemin des Petites Côtes) a été réaménagé en 2007 par la Communauté urbaine de Lyon avec un profil à 16 mètres linéaires comprenant une chaussée de 6,50 mètres linéaires, 2 stationnements en long de 2 mètres linéaires et 2 trottoirs de 2,75 mètres linéaires.

Le projet actuel a pour objectif de traiter le tronçon ouest du chemin de Four, entre le chemin des Petites Côtes et la rue des Chaumes afin de permettre :

- le délestage du trafic en transit dans le centre-ville,
- la sécurisation des entrecroisements des véhicules,
- la sécurisation des déplacements piétons.

Le projet prévoit un réaménagement sur un linéaire de 650 mètres comprenant :

- l'élargissement de la chaussée à 6,50 mètres linéaires permettant le passage des transports en commun,
- la création d'un trottoir côté sud,
- le traitement des eaux pluviales.

Le coût de l'opération est estimé à 1 250 000 € qui se décompose comme suit :

- 250 000 € d'études et acquisitions foncières,
- 1 000 000 € de travaux.

Il est proposé au Conseil de communauté de décider une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant de 250 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réaménagement du chemin de Four (2° tranche) à Cailloux sur Fontaines.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° OP09O2704 pour un montant total de 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartie selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 250 000 € TTC en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.